



## ASSISTANT A TEMPS PARTAGE Discipline médicale : NEUROLOGIE

### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est un Établissement Public de Santé de 1390 lits et places situé à mi-distance des villes de Tours et d'Orléans (50km) et à seulement 1h30 de Paris.

Établissement support du Groupement Hospitalier Santé 41, c'est un acteur pivot de la santé des habitants du Loir-et-Cher.

Plus de 50 services permettent la prise en charge de nombreuses pathologies dans le champ de la Médecine, de la Chirurgie, de l'Obstétrique, et également de la Gériatrie, des Soins de suite et de la Psychiatrie.

Il dispose d'un plateau technique complet de haute technicité (TDM, IRM, Scanner, mammographe numérique, laboratoires...).

Premier employeur du département avec près de 2 700 professionnels, ses équipes s'attachent à fournir des soins de la plus grande qualité aux patients qu'elles prennent en charge quotidiennement.

Capacitaire :

- 307 lits et places de Médecine
- 104 lits et places de Chirurgie
- 25 lits d'Obstétrique
- 129 lits et places de Moyen séjour
- 75 lits et 37 places de Psychiatrie
- 705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité annuelle :

- 10 500 interventions chirurgicales
- 55 500 passages aux Urgences
- 17 700 scanners et 4800 IRM
- 1 250 accouchements (maternité de niveau 2B)

<https://ch-blois.com/presentation/>

<https://loiretcher-attractivite.com/>

### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

<b>3. Présentation du service de l'établissement d'accueil</b>
Nom du service : Neurologie
Pôle de rattachement : Risques Neuro-Cardio-Vasculaires et Respiratoires, Maladies Chroniques et SSR Chef de pôle : Marc LANG, langm@ch-blois.fr , Tél : 0254556633 poste 6020 Description de l'activité du service : - hospitalisation : 15 lits - 820 entrées par an - durée moyenne de séjour : 8.5 Principales pathologies traitées dans le service : - AVC, - SEP, - neuropathies, - épilepsie, - Parkinson et apparentés
<b>4. Présentation du service du CHU de Tours</b>
Nom du service NEUROLOGIE Pôle de rattachement Tête et cou Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) Julien BIBERON <a href="mailto:j.biberon@chu-tours.fr">j.biberon@chu-tours.fr</a> 0247478645 Composition de l'équipe médicale : 1PUPH, 13 PH, 1 PHC, 1 CCA, 1 AH Nombre de lits 50 lits d'HC, 5 lits d'HJ, 7 lits d'HS, 2 lits de monitoring EEG, 3 lits de polysomnographie Nombre de places Plateau technique EEG, EMG, Potentiels évoqués Autres : Unité de neurologie vasculaire (responsable Dr Gaudron) : 8 lits de SI et 22 lits d'hospitalisation complète post-SI : prise en charge des AVC à la phase aiguë (thrombolyse, thrombectomie) Unité d'hospitalisation complète de neurologie générale (responsable : Dr Belin) 20 lits pour prise en charge principalement de SEP, épilepsie, Parkinson, troubles neurologiques aigus autres que vasculaires Unité d'hospitalisation de jour et de semaine : bilan de troubles neurologiques, prise en charge de pathologie dégénératives du motoneurone, cure d'Immunothérapie pour les pathologies inflammatoires du SNC et du SNP Unité de neurophysiologie : EEG, ENMG, PE, monitoring vidéo EEG et de réanimation, PSG
<b>5. Missions confiées</b>
A Tours : consultation dans le service de neurologie, plage d'ENMG, consultation mémoire A Blois : gestion des avis et des entrées en hospitalisation complète en association avec les 2 PH de Tours venant à 40% sur Blois. Consultations en amont d'hospitalisation (une partie de ses hospitalisation pourraient ainsi être programmée, améliorant le turn-over des patients) et pour les suites d'hospitalisation. Activité d'ENMG et d'EEG pour les bilans en hospitalisation.
<b>6. Les compétences à développer</b>
Travailler en équipe et gérer une équipe pluridisciplinaire
<b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>
- participation à la permanence des soins en neurologie vasculaire / télé AVC
<b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>
Participation à la formation des internes et des étudiants en médecine. Participation au études dans le service de neurologie du CHRU de Tours Unité de recherche clinique au CHB
<b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>
<b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>
Non, sauf demande exceptionnelle à examiner
<b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</b>
Oui
<b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire

- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

**13. Prise en charge des frais de déplacement**

50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail

**14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé**

Télé AVC ; staff du mardi en neurologie en visio avec Blois.

Staff de discussion des dossiers à Blois avec les 2 séniors PH à temps partagé